NATIONS UNIES



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2006/2 9 novembre 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports des marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) */
(Dixième session, Genève, 23-27 janvier 2006, point 4 l'ordre du jour)

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT ANNEXÉ À L'ADN**/

Transmis par la Commission du Danube (CD)

Le secrétariat reproduit ci-après une proposition d'amendements aux 8.1.11, 8.3.5 et 9.3.1.24.1 b) du Règlement annexé à l'ADN.

Cette proposition a été adoptée par la réunion du Groupe spécial d'experts de la Commission du Danube pour les questions de transport de marchandises dangereuses (tenue les 1^{er} et 2 juin 2005).

Elle est transmise en tant que proposition commune des Etats membres de la Commission du Danube.

Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2006/2

Projet d'amendements à l'ADN

Chapitre 8.1

8.1.11 Ajouter à la fin:

« et couvrir au moins les trois dernières cargaisons. »

Chapitre 8.3

8.3.5 Remplacer la deuxième phrase par:

« Cette prescription ne s'applique pas:

- lorsque les bateaux à marchandises sèches sont munis d'une autorisation de l'autorité compétente locale ou d'une attestation confirmant le dégazage total de la zone protégée ;
- lorsque les bateaux-citernes sont munis d'une autorisation de l'autorité compétente locale ou d'une attestation confirmant le dégazage total du bateau ;
- aux opérations d'amarrage. »

Chapitre 9.3

9.3.1.24.1 b) Lire le début comme suit :

« un système assurant la sécurité en cas de réchauffement ou d'accroissement de la pression de la cargaison. »